L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 82, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $100; agens commissionnaires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens devront être payés d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles ayant pour objet d'appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, d'esclaves, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que la guinée de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR VERA CRUZ—Le steamer PETRITA, complètement réparé et doublé en cuivre, et parfaitement disposé pour tenir la mer, sera prêt à partir pour le port ci-dessus samedi 30 septembre. Pour passage seulement, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 71 Vieille Levée
20 sep—3

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN, Commandant James Hosken, Lieut. M. R.
Partira en 1843, comme suit:

De N. York pour Liverpool	De Liverpool pour N. York.
Jeudi, 13 juillet,	Samedi, 17 juin.
Jeudi, 31 août,	Samedi, 5 août.
Jeudi, 20 octobre,	Samedi, 23 septembre.

Passage de New York à Liverpool, cent piastres et $5 de frais pour le maître d'hôtel.

Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.

Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et faisant parvenir la moitié du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées.
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN, 98, Front street, New York.
6 juin

CABOTAGE.

POUR ST LOUIS—Le beau steamer HIGHLANDER, capitaine A. Brother, partira lundi 25 du courant, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & co, Agent.
20 sep

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LES ATTAKAPAS, par la mer.—Le steamboat à basse pression CINCINNATI arrivera de Charleston vers le 1er. octobre, et commencera immédiatement ses voyages sous le commandement du capitaine F. E. Gillet, comme paquebot régulier hebdomadaire pour la Nouvelle-Ibérie, pendant toute la saison. Pour plus de renseignemens et d'informations, s'adresser à
JOHN HALL, No. 1, Front Levée.
16 sept

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Augustin Larose, partira pour les ports ci-dessus tous les Jeudis à dix heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée.

N. B. M. Jacques Larose ayant acheté de Martin Jourdain sa part et ses intérêts dans le Gov. Yell, M. J. Larose sera seul chargé de l'entière administration de ce bateau.
6 sept

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,
Paquebot hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et fera son retour à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, 26 Gravier
20 août

PAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et Balize—Le steamer FAME, capitaine Jourdain Martin, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin, à 9 heures, pour les intermédiaires, tous les samedis à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
DUDOUY & TEULADE, 23, rue Toulouse.
24 je 8m

POUR LA HAVANE—Le brick A. 1. bien connu TH. STREET, partira dans le courant de la première semaine d'octobre. Ce bâtiment vient d'être réparé et des arrangemens ont été faits dans la chambre pour l'établissement de cabines particulières pour la grande commodité des passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou aux consignataires
REYNAUD & FALLON, 16, rue Bienville
25 sept

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le navire KALAMAZOO, capitaine M'Cerran, partira sous peu; pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T S TOBY & BOGERT, 70, Camp
26 sept

POUR NEW YORK—Le navire HILAH, capt J Hammond, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à
J W STANTON & Co. enc. Magasins & Lafayette.
21 sept

POUR NEW-YORK—Le navire LOUISVILLE, capt Hunt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
HULLIN & WOODRUFF, 60 camp
16 sept

POUR NEW YORK.—Le navire de première classe, ST. LEON, capt. Whiting, est actuellement en chargement et partira sous peu, ayant presque son fret, pour le reste ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier COLOMBO, capt. Geo. Conn, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune
5 sept

POUR BALTIMORE—Le brick COMMAQUID capitaine Feld, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER, 47 Commune
26 sept

POUR BALTIMORE—Le brick PECONIC, capt. Park, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER 47 Commune
14 sept

POUR BALTIMORE—Ligne de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans—Le paquebot fin voilier IRAD FERRY, capt B Chase, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Bienville ou à
BAILEY & BAXTER, No. 47, rue Commune.
22 sept

POUR PHILADELPHIE.—Aujourd'hui—La barque SARAH HAND, capitaine D. Herrick, partira ce soir. Pour fret de 60 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp
26 sep

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capt. Coats, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
T S TOBY & BOGERT, 70 Camp
20 sept

POUR PHILADELPHIE.—Le navire JANE ROSS, capt. Merville, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
26 juil

POUR CHARLESTON—Le brick LANCET, capitaine Hoffen, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune
21 sept

ON a besoin d'un navire pour New York.
FOSDICK & BROTH. 66 Camp
8 a

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Partant de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navires	capitaines
Kentucky,	Rogers,
Diana,	Freeman.
Tennessee,	Wise.
Bashaw,	Howes.
Sabine,	Burwell.
Natchez,	Lindsey.
Southerner	Hawland.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce, étant pourvus d'un et de beaux aménagemens pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont hommes d'expérience, et seront très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent. Les propriétaires sollicitent respectueusement le patronage en faveur de la remorque.
Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING, rue de la Commune

A LOUER—La partie supérieure d'une grande et commode Maison en briques à 3 étages, située rue des Magasins, côté Est, entre les rues Lafayette et Poydras, convenable pour une pension bourgeoise. S'adresser au soussigné au magasin d'ouvrages dans le rez de chaussée de la maison [illegible] Bank Place, dernièrement occupé comme bureau des Water Works.
JAMES SAUL, ou à EDW. CHAPMAN, Liquidateurs de la Banque du Commerce
23 sept

A LOUER—Cette grande et vaste MAISON en briques située dans la rue Royale Nos 117 et 119 entre Bienville et St. Louis. S'adresser au bureau de G. SCHMIDT, 93, rue Toulouse.

A LOUER—Une jolie maison en briques dans le Faubourg Bouligny, entre les rues Bourbon, No. 111, à livrer le 1er octobre et à visiter tous les jours de la journée.
B. & A. SOULIE, 55 rue Bienville, au premier

A LOUER—Le magasin No 47 rue Bienville, occupé par MM. Hugo C. Gildemeester & co, s'adresser à
SCHMIDT & co, 88 Bienville.

[illegible] de jardins, fruitiers, garantis [illegible] de Maison de New York, [illegible] Hand de Philadelphie, un grand assortiment de graines de jardins, garnitures, oignons, [illegible] qualité,
W. DINN, 11, Commune

CONSTRUCTION
PLANCHER EMBOUVETÉ.
[illegible] ou moins qu'au moulin de DE POUILLY, Encoignure de [illegible] et Villeré.
[illegible] bouvetés en débarquement de la barque de Philadelphie, [illegible]
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

Ports d'Europe.

EN CHARGE POUR LE HAVRE—Le navire américain A. 1 AUSTERLITZ, capitaine R. Brown, ayant partie de son chargement engagée, partira sous peu pour ledit port. Pour fret de 400 balles coton, s'adresser à
F. FERRET, 58, rue Toulouse
22 sept—4

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ROCKALL, capitaine Evans, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co. 73 Camp
20 sep

POUR BORDEAUX—Le navire CLAIBORNE, capt. Burgess, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 23 Commune.
15 sept

POUR LONDRES—La barque fine voilière SHANNON, capt. Pike, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & co.
11 sept

POUR LIVERPOOL—Le navire CHATHAM, capt. J. F. Nason, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 23 Commune
26 sep

POUR LIVERPOOL — Le navire de première classe BIRKENHEAD, capt Brown, reçoit du fret actuellement et partira sous peu. Pour fret de coton ou de tabac, ou pour passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
18 a

BOIS, BOIS, BOIS.

BOIS de construction de toutes dimensions et planches embouvetées pour plancher, constamment en mains et à vendre à bas prix pour du comptant au moulin de De Pouilly, encoignure St. Pierre, Villeré et Promenade Carondelet. Des ordres laissés audit moulin, seront exécutés aux plus bas prix et remplis dans le plus bref délai.
17 juin

MARCHANDISES pour habitation—Brodequins noirs chevillés, chapeaux gris, coton de Lowell, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
4 sout

CORDE—800 rouleaux du Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.
4 sout

TOILE à draps, de Russie—20 balles en débarquement du navire Atlas, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane
4 sout

SAVON No. 1, en débarquement du navire Atlas, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane
4 sout

GENIEVRE—56 pipes pur, excellente qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
26 juillet

EAU-DE-VIE—10 demi-pipes eau-de-vie de champagne à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
26 juil

VIN rouge en caisses des meilleurs crûs, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
26 juillet

EAU de Vie—Très vieille Eau de vie de Cognac, supérieure, 1ère. preuve, en demi pipes, à vendre par J. ALBERT, 22, St Louis.
23 juil

CONFITURES—25 caisses confitures de la Havane, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.
26 juil

QUELQUES pipes Cognac des marques de Pellevoisin aîné et de Dupuy, à vendre par
27 juil—6 BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville.

CAFE de Rio—160 sacs café prime, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
27 juil

JAMBONS—Epaules, plats côtés—6 barriques, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
27 juil

THE—340 caisses Thé de différentes descriptions et qualités, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.
27 juil

CHANGE sur Paris—Une traite de francs 861 47 à 110 jours de vue sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée
26 juillet

CHANDELLE Stearine—Dimensions assorties, à vendre en magasin par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.
13 juil

GRAISSE—300 barillets, 11 barils et 12 demi do. à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
13 juil

BACON—180 barriques jambons, plats côtés et épaules à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
13 juil

PAPIER—900 rames à enveloppe, petits et grande dimensions, et 100 rames imitation Kentrick cap, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
11 juil

CORDE d'Emballage—70 rouleaux du Missouri, en débarquement du steam boat Alex. Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.
11 juil

FARINE—147 barils en débarquement du Ben Franklin, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras.
11 juil

BRIQUES—40,000 en débarquement du brick George, de Gottenburg, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée
11 juil

GRILLES pour tombeaux—six grilles en fer creux, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
17 juil

BOMBAZINE et Mérinos—quatre pièces chaque article, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
17 juil

VINS fins en bouteilles, des meilleures marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
17 juil

TOILE damassée et diaprée.—Un assortiment à vendre en magasin par WM. FREHN & Co. 56 Douane
15 juil

VINAIGRE de vin blan—30 tierçons qualité supérieure, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune
17 juil

BRIQUES à carrelage d'équipage—Briques à carrelage pour équipages de sucrerie, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune
17 juil

MARCHANDISES DIVERSES.—27 barils porc clear, 42 do. mess soft, 7 do. épaules et têtes, 42 do. bœuf intérieur, 13 de porc M. O.—40 barillets et 30 jarres beurre frais de l'Ouest, dernièrement débarqué—8 barils haricots blancs.—20 barils bajoues.—5 barils alcool supérieur 64 0/0 au dessus de la preuve.—10 do. vieux whiskey de Bourbon.—150 barils farine superfine—40 barriques bacon, jambons, plats côtés et épaules—9 tierçons jambons.—15 barils jambons enveloppés—410 barillets graisse, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras
5 juil

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son frère James sera sous peu de jours de retour d'Europe, où il a été choisir des graines, fleurs, plantes, arbres fruitiers, instruments aratoires, &c, convenables pour le marché.

Les Dames et Messieurs qui ont besoin de plantes et graines rares &c., qui ne se trouvent pas habituellement à la Nouvelle Orléans, peuvent envoyer leurs ordres qui seront ponctuellement et immédiatement remplis.
W. DINN, 11, Commune.
3 juil

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire l'Eulalie, de Bordeaux,
60 barriques vin rouge de Montferrant.
15 do do St. Estèphe, No. 1.
10 do do St. Emilion, vieux.
10 do do Léoville, vieux.
3 balles bouchons demi-longs, fins.
J. F. BERCIER & co.

BRODEQUINS, Bottes, &c.—Le soussigné a à vendre en débarquement de la barque Nancy W. Stevens:
45 caisses Brodequins pour hommes, jeunes gens et enfans, en kip et veau;
18 caisses Brodequins Russett pour nègres, de qualité supérieure et moyenne; 31 caisses Bottes fortes, idem en kip et en veau; satin, courtes et chevillées, 3 caisses escarpins à talons, pour hommes; 8 caisses brodequins d'enfans.
ISAAC BRIDGE, 76 Magasins
31 juil

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre, 250,000 excellente qualités de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.
23 mai

ARTICLES pour habitation—Brodequins Russett, chapeaux de laine, blancs et noirs, coton de Lowell, à vendre par FROST & co, 10 Magasins
22 juil

CONFITURES de la Havane—20 caisses confitures assorties, première qualité, 5 barils marmelade et gelée de gouyave, en petites caisses, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.
15 juil

LES soussignés ont transporté leur comptoir au No. 58, rue Royale, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent à vendre:
Vieille Eau-de vie de Cognac en barils, de qualité supérieure,—vieux vin blanc de Sauterne do.—bouchons surperfins,—vin rouge en caisses,—Mortiers de marbre, de dimensions assorties, &c. &c.
BOUTIN, GALLY & Co.
25 juillet

MARCHANDISES DIVERSES.—300 sacs Café prime Rio, 40 sacs Café de Java, 200 caisses Thé 6 et 12 liv, 40 sacs Poivre, 20 caisses Poivre moulu, 50 caisses Sauce Catsup, 20 caisses Sirop de Limon, 10 caisses Confitures assorties, 2 caisses Citrons, 2 caisses Indigo de Manille, 100 rouleaux Corde et Cordage goudronnés, 1000 Damejeannes assorties, Huile et Blanc de Baleine, Vinaigre de cidre, Peintures jaunes et vertes, 50 barils do. blanche, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette
20 juil

CIMENT hydraulique, plâtre de Paris, crins à plâtrer briques à feu, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune
25 juil

CAFE Java et Rio—250 sacs café fin vert de Rio, et 40 sacs vieux Java, à vendre par J. W. STANTON & Co, enc. Magasins et Lafayette.
22 sout

A LOUER—Une bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, s'adresser au No. 76 Camp
22 juil

DAMEJEANNES—1200 damejeannes françaises de 5 gallons, kirsch, absynthe, Curaçao et eau-de-vie de Dantzick, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville
2 sout

ARTICLES divers—100 barils farine superfine du Missouri, nouvellement moulue; 50 dito farine fine, dito; 70 boucauts jambons, épaules et plats côtés, 10 boucauts plats côtés désossés; 80 caisses tabac à chiquer du Missouri; 25 barils fèves blanches; 20 tierçons jambons, épaules et plats côtés; 160 frâquins graisse; 75 do. excellent beurre de l'Ouest; 2 tierçons bœuf fumé; dito tassot; 1 dito langues de bœuf, en magasin et à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras
31 juil

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitants sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
J. U. LAVILLEBEUVRE.
29 nov

COFFRES-FORTS EN FER.

LE soussigné est prêt à exécuter les ordres pour les coffres-forts en fer salamander perfectionnés de Robertson et Rich, quelque soient les dimensions et les modèles, dans le plus bref délai et à des prix raisonnables.

Il a actuellement en mains un assortiment de ces coffres forts qu'il invite respectueusement le public à venir examiner, étant prêt à prouver, par des personnes de cette ville et de New-York qui ont assisté à l'essai qui a été fait en mars dernier, dans une fournaise ou par plusieurs maisons chez lesquelles ils sont en usage, que les coffres-forts de Robertson & Rich possèdent toutes les qualités désirables à conserver intacts les objets qu'on leur confie, et que ces manufactures, qu'ils sont préférables à tous ceux des autres manufactures, qu'ils sont réellement à l'épreuve du feu.
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
13 sept

ROUES de Charrette—De 3 à 5 pouces, des manufactures de John Weeks, reçues de Philadelphie, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE, 6 Douane
15 sept

ANISETTE—300 paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville
15 sep

WAGONS pour chevaux et bœufs, à vendre par J. D. DENEGRE, 6, Douane.
15 sept

VOITURES légères pour un cheval, de J. Woods, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE, 6, Douane.
15 sept

RECU par le St. Léon du Havre et à vendre par les soussignés
Bretelles coton, tricotées, sans boucles à boutonnières,
Fromages véritables [illegible]
BORGADE & Co.
19 sout 60, Chartres

Traites.

BILLETS du Trésor des Etats Unis, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée
11 sep

CHANGE sur Boston à vendre par JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row
19 sout

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par J. FRATS, 27, Toulouse.
23 sout

TRAITES sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 58 Royale
31 sout

LETTRES de change sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 23, Commune.
16 a

TRAITES sur Londres à 60 jours de vue, à vendre par
26 jt MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée

CHANGE sur France—Une petite traite à vue sur le Havre, à vendre par
17 juil MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

TRAITES sur Charleston (Caroline du Sud), à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti
27 juin

TRAITES sur la Havane, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis
28 juin

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, rue Bienville.
13 sout

CHECKS sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par La Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'incendie.
31 sout

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par S & J P WHITNEY & Co.
9 juin

TRAITES sur Boston, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
27 mai

DOUBLONS Mexicains, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis
30 sout

OR américain, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.
3 juin

OR américain, à vendre par SCHMIDT & Co. 88, rue Bienville
17 juin

PIECES de cinq francs—fr. 20,000 à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.
14 ju

DOUBLONS espagnols et patriotes à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis
27 mai

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti
26 av

DOUBLONS—50 doublons Espagnols à vendre par
1 juil MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée

HUILE d'olive—50 paniers à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
1 sept

FARINE—2000 barils en débarquement et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp
1 sept

CORDAGE de Manille, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.
12 sout

AMANDES—48 sacs, en magasin et à vendre par J. FRATS, 27, Toulouse.
23 sout

HUILE de Vitriol—25 carboys, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
1 sept

PORC mess et prime à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas
9 sout

GRAISSE—300 barillets prime en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
24 sout

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par WM. FREHN & Co, 56, Douane
24 sout

COUVERTURES 3 points à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 82 Gravier
23 sout

BOTTES pour hommes—20 caisses à vendre par FROST & Co. 10, Magasins
19 sout

SALARATUS—28 barriques du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
3 sout

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
2 sout

CAFE de Rio en magasin à vendre par SCHMIDT & Co., 88, Bienville
14 sout

BALAIS—100 doux ines, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras
16 sout

BEURRE—150 barillets et 30 demi do en débarquement à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras

BACON—Jambons, plats côtés et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras
16 sout

FLANELLE—10 balles flanelle d'Angola, reçue et à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
16 a

JAMBONS, plats côtés et épaules, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.
16 a

IMITATION de vin de Porto, à vendre par A. DURAND, 7 Conti.
10 sout

VIN BLANC—50 caisses, à vendre par A. DURAND, 7 Conti.
10 sout

EAU DE VIE de pêches, à vendre par A. DURAND, 7, Conti.
10 sout

CIGARES—25,000 Cigares de la Havane, à vendre par A. DURAND, 7 Conti.
10 sout

GENIEVRE américain, à vendre par A. DURAND, 7, Conti.
10 sout

CAFE de Rio—30 sacs en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas
9 sout

GRAISSE—70 barils et 40 barillets, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas
9 sout

BEURRE de l'Ouest en barils et barillets, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas
9 sout

VINS—Muscat et Liqueurs assorties, à vendre par GEO. GREEN & Co. 82 Gravier.
15 juil

DIAPRE et damassé, en magasin et à vendre par WM. FREHN & Co. 56, Douane.
29 juil

CHOCOLAT DOUX—6 caisses d'Espagne à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.
28 juil

ARROW ROOT—10 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier
17 juil

CIRE d'abeille—Un petit lot à vendre par JOHN R SHAW & Co. 24 Poydras
16 sout

FARINE—350 barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.
7 sout

CLOUS de fer de Suède, de Boston, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.
19 sout

ETOUPE—60 balles de Russie, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille-Levée
1 sept

CAFE de Rio, à vendre en magasin par WM. FREHN & Co. 56 Douane
23 sout

SACS en pitre, à vendre par GEO. GREEN BROTH. 82, Gravier.
13 juil

VIN de Muscat, liqueurs assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.
15 juil

CORDAGE de Manille à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 82, Gravier
15 juil

FICELLE, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 82, Gravier
15 juil

CLOUS de cuivre—13 barillets à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
6 juil

GRAISSE—30 barils suif, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras.
14 juil

BEURRE—30 barillets pour familles, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras.
14 juil

RIZ—30 tierçons frais, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
3 juil

CAFE de Java—100 sacs à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
3 juil

PLATRE calciné—5 barils à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
8 juil

HARICOTS blancs—30 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras
12 juillet

MADERE—10 barils imitation madère, à vendre par A. DURAND, 7, Conti
11 juil

CHAPEAUX de latanier en sacs de pitre, à vendre par JOSEPH FRATS, 27 Toulouse.
21 juin

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 ja

BOTTES pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
11 juil

PAPIER à enveloppe, grande largeur, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins
24 juin

CHAPEAUX gris de Russie, à vendre à bas prix, par FROST & Co. 10 Magasins
24 juin

CHAPEAUX—150 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 ja

FEUTRES—20 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co 10, Magasins.
5 ja

CAFE Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.
6 juin

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & Co. 88 Bienville
3 juin

TABAC en feuille, de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

THÉS—200 caisses différentes descriptions, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée
30 juin

FERBLANC—200 caisses Pontpool, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille-Levée
30 juin

VIN blanc en caisses "Haut Barsac", à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
28 juil

ABSINTHE Suisse et Kirsch, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis.
28 juil

POIVRE—25 sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.
27 juil

QUININE—125 onces en magasin, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
26 juil

POIVRE—80 sacs lourd, de Sumatra, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
26 juil

WHISKEY—75 barils rectifié, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras
26 juin

CAFE Rio et Laguyra à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier.
21 sout

CORDAGE de Manille, à vendre par G. GREEN & BRO. 82 Gravier
21 sout

FICELLE et toile d'embaIlage de l'Inde à vendre par G. GREEN & BRO. 82 Gravier
21 sout

TROIS Comptoirs pour magasins, à vendre par NORTH & BROTHERS
22 sout

LIQUEURS et vin muscat, à vendre par G. GREEN & BRO., 82 Gravier
23 sout

GENIEVRE—75 barils genièvre américain, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
2 sep

CAFE DE JAVA—100 sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
2 sep

INDIGO—3 surons prime de Caracas, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
2 sep

SUCRE—15 boucauts sucre de la Louisiane, récemment reçus et à vendre par B. & A. SOULIE, 55, Bienville au 1er.
2 sept

LES soussignés demandent cinq ou six bûcherons pour aller sur une habitation à quatre lieues de la ville.
B. & A. SOULIE, 55, rue Bienville, au 1er
2 sept

CHARBON—30 boucauts de Philadelphie en débarquement de la barque Sarah Hand, et à vendre par T & S TOBY & BOGERT.
2 sept

PORTER et Ale—10 barriques porter de Philadelphie, 17 do ale et 47 barriques do,, en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par T & S TOBY & BOGERT, 70, rue du Camp
2 sept

HABILLEMENS—10 caisses chemises, Hickory, commune et Merimac, aussi en coton blanc avec devant plissé, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
2 sept

BRODEQUINS—150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes, enfans et pour nègres, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
2 sept

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu—salamander patentés et améliorés de Robertson et Rich, petites et moyennes dimensions à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
2 sept

BALANCES patentées de Stevens, pesant de 600 à 3000 livres, constamment en mains et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
2 sept

FARINE—500 barils farine de choix, en débarquement du steamer Madisonian à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
2 sept

CHAUX vive de Thomaston, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47 Commune
2 sep

CIMENT, briques à feu, plâtre de Paris et crins à plâtrer constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acquéreurs, par G. BEDFORD, 47 Commune
2 sep

COGNAC—30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & co, 11 et 13, St. Louis.
7 juil

HUILE de graine de lin—15 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
26 sout

HUILE de baleine raffinée—46 bls. épurée d'hiver, 5 bls. de do, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.
26 sout

CHANGE—Cette Banque tire sur Londres et New York.
8 sout WM. E. LEVERICH, Caissier.

CAFE de la Havane—200 sacs café de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti.
14 sout

CAFE de [illegible] en magasin et à vendre par WM. FREHN & Co, 56, Douane.
23 sep

SEL américain et anglais, en caisses et barils, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
30 sout

HUILES de baleine, de lin et de tauneurs, constamment en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
26 sout

CHAUX de Thomaston—300 barils en débarquement du navire Ocmulgee, à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune
26 sout

CHANVRE—60 balles du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.
26 sout

ENCRE d'imprimerie—12 barillets de Isaacs F. Clarke, qualité supérieure, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par S & J P WHITNEY & Co. 73, Camp
25 sout

BLANC DE BALEINE—Marque Crockner, New Bedford, en débarquement du navire Colombo, à vendre par J. F. BERCIER & co, 54 Vieille Levée
26 a

SACS en pitre—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp
25 sout

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co. 73, Camp
26 sout

QUININE—100 onces américain de Rosengarten et Denis, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune
26 sout

HUILE D'OLIVE—400 paniers qualité supérieure, en débarquement du brick Williams de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co rue St. Louis Nos. 11 et 13
24 sout

VIN FIN—6 barriques vin rouge fin de 1838, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 sout

VIN EN CAISSE—400 caisses vin de choix vieux en bouteilles et un demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

CHAPEAUX DE SOIE—6 caisses chapeaux de soie français, à vendre pour clore une facture, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

CHEMISES—Chemises de toile à jabot
Chemises de toile française et américaine.
Chemises de coton devants en toile, en grand choix, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

CHAUSSETTES—200 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

ABSYNTHE—75 caisses absynthe suisse.
50 caisses sardines aux green peas.
50 do vin de Frontignan en bouteilles et demi do
30 do liqueurs assorties.
20,000 bouchons.
25 caisses salaisons assorties de Marseilles.
10 do chinois à l'eau de vie.
45 paniers champigne, etc. etc., à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

GRILLES EN FER CREUX—Six grilles en fer pour tombeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

PARAPLUIES DE SOIE—150 parapluies de soie français 30 et 32 pouces, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
24 a

BEURRE de Goshen—5 frâquins et 3 1/2 do. convenables pour l'usage des familles, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette.
24 sout

FARINE—60 barils supérieure en débarquement du steamer Denison, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
24 sout

FARINE de maïs—10 barils en débarquement du steamer Denison, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
24 sout

AVOINE—2000 boisseaux, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.
23 sout

SEL—1600 sacs gros et fin de Liverpool, à vendre en magasin à des prix réduits, par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas.
23 sout

PORC—75 barils prime, à l'inspection de Bezant, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co, 103, Gravier.
23 sout

FARINE nouvelle—100 barils, dernièrement reçus et à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas.
23 sout

BACON—45 barriques plats côtés, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas.
23 sout

HARENGS Saurés—600 caisses actuellement en débarquement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co, 72, Camp.
23 sout

CHAUX de Thomaston à flot—1000 barriques, en débarquement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.
23 sout

ARDOISES faîtières de toutes dimensions et qualités à vendre à bon marché en magasin en lots à la convenance des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp
23 sout

ARDOISES dernièrement reçues, à vendre et à bon marché, grandes dames, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp
22 sout

TUILES pour fourneaux—1000 excellentes qualités à vendre à bon marché par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp
22 sout

CUIRS FRANÇAIS pour bottes,
2 caisses veaux vernis.
1 do de cirée.
en débarquement du navire St. Léon et à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis
28 sout

VIEILLE EAU-DE-VIE de Cognac et eau-de-vie de Champagne—5 demi-pipes vieille eau de vie de Cognac de 1816, 1re preuve; 7 do eau de vie de Champagne de 1811, 1re preuve, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis
21 sout

MACHINES à nettoyer le coton approuvées de Carver. Les agens pour ces machines peuvent aujourd'hui les vendre à des prix réduits. G. GREEN & BRO, 82, Gravier
22 sout

PLOMB de chasse de Voule de tous numéros, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St Louis
22 sout

VIN de Sherry—10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis
22 sout

SAVON—20 caisses Winchester No 1 et 2, en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis
22 sout

BLANC de Baleine—100 caisses en débarquement du navire Colombo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 12, St. Louis
22 sout

BACON—40 boucauts plats côtés, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras
22 sout

BEURRE—100 barillets supérieure de l'Ouest, dernièrement reçu, à vendre par PRICE & FROST.
21 a

SEL—15 caisses sel de table, d'Angleterre, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras
21 a

FICELLE—1000 livres, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras
21 a

TABAC—125 caisses, Missouri et Virginie, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras
21 a

EAU de fleurs d'oranger—36 douzaines eau de fleurs d'oranger, triple, à vendre par VALETON FRERES, No. 22 rue St. Charles, sous le Verandah
17 sout

TAMARINS—Une vingtaine de quarts tamarins nouvellement reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES, 22, rue St. Charles, sous le Verandah
17 sout

FARINE—100 barils et 50 demi do fraîche, en débarquement, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras
16 sout

TOILE, corde et ficelle d'emballage, 100 pièces 250 rouleaux et 50 balles, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras
16 sout

TABAC manufacturé—100 caisses en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras
16 sout

WHISKEY de Monongahela—10 barils très vieux, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras
16 sout

MORUE.—20 tambours et 200 caisses morue fraîche, en débarquement du brick Commaquid, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
16 a

CHAPEAUX—15 caisses chapeaux à bas prix, noirs et de Russie, reçus par le navire Vicksburg, et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.
16 a

BRODEQUINS de nègres—20 caisses brodequins Russett, cuirs tannés à l'écorce de chêne, manufacturés dans le New Jersey, et reçus par le Vicksburg, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 16 a

FARINE—400 barils farine fraîche de St. Louis, en magasin et à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.
16 a

GRAISSE—400 barillets et 20 barils, positivement de première qualité, à vendre par HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp.
16 a

CAFE de Rio en magasin, à vendre par WILLIAM FREHN & Co, 56 Douane
15 a

BLANC de plomb de New York Saugerties, à vendre en magasin, par WILLIAM FREHN & Co, 56 Douane
15 a

VIN de Bucellas en magasin et à vendre par WILLIAM FREHN & Co, 56 Douane
15 a

COUVERTURES de laine, françaises, supérieures, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co, 88, Bienville
15 sout

SABLE—104 tonneaux convenables pour bâtisses, à vendre à bord du navire Nashville, d'Anvers. S'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 58 Royale
14 sout

CHANGE sur Boston—Deux traites sur Boston, à 60 jours de vue, une de $1500 et une de $908, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune
14 sout

CHANDELLES de Suif—20 caisses, à vendre par F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée.
9 sout

BOTTES et Souliers.—46 caisses formant un assortiment général en débarquement du navire Palmyre, à vendre par FROST & Co. 10, magasins. 16

CHAUX—1000 barriques chaux fraîche de Thomaston, en chargement du brick Danube, à vendre par S. & J. P. WHITNEY & Co
16 a

BOUCHONS à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
22 a

AMANDES sans coque, en caisses de 25 livres, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
22 a

LARD—100 boucauts jambons, plats côtés et épaules, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras
1 sout

EN débarquement du navire Ocmulgee,
20 barils genièvre américain.
20 do eau de vie 1re et de pêches.
20 do rum, et 40 de Malaga sec, à vendre par DARAN, QUEYROUSE & co.
22 juil

VIN de Madère—4 pipes vieux vin de Madère en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée
29 juillet

CHAPEAUX de feutre blancs et gris, dernière façon, à vendre par FROST & co, 10 Magasins
18 juil

JAMBON—30 barriques plats-côtés, en magasin et à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas
22 juillet

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment complet de ces articles; ils les livreront partout sur le Mississipi aux prix de la Nouvelle Orléans et sans faire payer de fret. WORSLEY & FORMAN, 87 Tchoupitoulas
20 juin

INDIGO—5 surons prime de Caracas, en débarquement de la barque Kilby, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins
18 sout

COUVERTURES Françaises—18 balles Convertures de laine françaises de 3 points, pour nègres, de qualité supérieure, à vendre par JORDY & BRAZIER, 60, rue Royale.

Qui offrent aussi en vente:
Vin rouge de Bordeaux, Montferrand, St. Emilion, Pauillac, St. Julien, et St. Estèphe, en barriques et tierçons.
Vin rouge de St. Estèphe, Pauillac, Haut Brion, Chateau Margaux, St. Julien, Grand Chateau Lafitte (véritable) et Cos-Labory, en caisses.
Vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, en tierçons,
Vieille Eau de vie de Cognac, en quarts de pipes et barils, Anisette rouge de Chauvet et pipes de vin de Champion,
Cirage et Marseille,
[illegible] Bordeaux,
[illegible] tendre,
[illegible] vidées.
21 juil—3d

COUR DES PREUVES—PAROISSE ST.-CHARLES.
Succession de Louis Labranche, décédé.

EN vertu et conformément à un ordre ou décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du quatre septembre courant, rendu sur pétition de Dame Cépline Fierros, veuve de sieur Louis Labranche et administratrice des biens de la succession dudit sieur son mari, moi soussigné, juge et ex-officio encanteur dans et pour la paroisse St-Charles, j'exposerai en vente publique, sur les lieux; samedi le quatorze octobre prochain, à dix heures du matin, les Propriétés ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, savoir:

1o. UNE TERRE située en cette paroisse, rive gauche du Mississipi, à environ six lieues de la Nouvelle-Orléans, établie et cultivée en SUCRERIE, mesurant quinze arpents et un tiers de face audit fleuve, entre des lignes ferment, sur quatre-vingts arpents de profondeur, et à cette profondeur mesurant seulement huit arpents de face entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, bornée dans sa partie supérieure par des terres appartenant à Mr. Lestang Sarpy et dans sa partie inférieure par

2o. UNE AUTRE TERRE établie et cultivée en sucrerie, formant avec celle ci-dessus décrite, une seule habitation, bornée dans sa partie inférieure par l'habitation de Mr J. F. Fierros; la dite terre mesurant dix-huit arpents treize toises, plus ou moins, de face au Mississipi, avec une profondeur s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, à l'exception toutefois de trois arpents et demi situés à la borne inférieure dont la profondeur ne s'étend qu'à quatre vingts arpents; les treize arpents treize toises, plus ou moins, situés à la borne supérieure, ayant une ouverture de quinze degrés;

Ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur ladite terre, consistant principalement en trois maisons de maître, cuisine, magasin, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cabanes à nègres, et toutes les autres circonstances et dépendances, sans exceptions ni réserves.

3o. Les cent quatre-vingts ESCLAVES suivants, attachés à la dite habitation, savoir:

Ursin, commandeur, âgé de 46 ans		Célestin,	50 ans
Aaron,	40	Celas,	45
Albert,	30	Deso,	40
Aousse,	60	Dominique,	18
Ben,	51	Eugène,	22
Bernard,	35	Petit Eugène,	16
Célestin Bernard,	70	François,	35
Charles, tonnelier,	70	Honoré,	50
Christophe,	45	Isaac,	40
Davis,	60	François,	35
Duraly,	80	Joseph,	45
Duze,	40	Joseph Pouffard,	70
Daniel,	40	Joseph mulâtre,	60
Eugène,	40	Joe mulâtre,	40
Bernard,		Julien,	40
Edouard,		Janvier,	15
Frédéric,		Udger,	16
Frédéric Cabaret,		Moïse,	25
Gaspard,	15	Pierrot,	30
Hercule,	15	Toveau,	80
Augustin,	70	Kate,	30
Henry,	35	Ursin,	20
Isidore,	60	Charlot,	10
Isaac Cabaret,	40	Magloire,	18
Joseph Cabaret,	45	Theodon,	16
Georges,	35	Agoni,	21
Petit Joe,	35	Ivi, cuisinier,	40
Jessy,	35	Octave,	11
John Gray,	36	FEMMES.	
Jean-Baptiste,	45	Adeline,	40 ans
Jean,	25	Catherine Cabaret,	35
Louis l'Abbé,	45	Caroline Cabaret,	30
Louis Baure,	35	Fanchonnette,	60
Laurent,	35	Falise Cabaret,	
Louis Maçon,	36	Fanny,	30
Major,	30	Avec son enfant Amélia,	4
Paul,	70	Léa,	31
Fanquinette,	45	Lady,	25
Pierre Bernard,	45	Grosse Mary,	40
Peter,	50	Nannelly,	30
Philogène,	25	Avec son enfant Louise,	4
Phill,	40	Mélite,	35
Petion,	40	Et ses enfans	
Plessant,	45	Pierre,	7
Chew,	50	Toussaint,	5
Rindall,	37	Mary Davis,	35
Telemaque,	75	Avec son enfant,	
Tom Cabaret,	35	Beck,	7
Tom Americain,	30	Maria,	20
Petit Tom,	18	Melasie,	30
Voltaire,	35	Magdeleine,	30
Ovide,	18	Avec son enfant	
Ferrique,	20	Alexandre,	12
Adam,	35	Mélite,	40
François Bernard,	35	Zabelle,	40
Pierre,	47	Charlotte,	50
Apollon,	75	Avec ses enfans	
Antoine,	25	Mimi,	9
Baptiste, tonnelier,	37	Moses	7
Barthélemy,	17	Anna,	13
Ba lie,	17	Modeste,	20
FEMMES:		Marie Claire,	27
Angéla,	11	et ses enfans	
Mertonne,	16	Marianne,	3½
Adélaïde,	20	Onstave, à la mamelle.	
avec ses enfans		Marie-Jeanne,	18
Marguerite,	10	Marianne,	45
Magdeleine,	7	et ses enfans	
Aimée,	40	Suzanne,	4½
et son enfant		Françoise,	4
Charles,	6	Thérèse,	16
Catiche,	45	Meliorette,	
Caroline,	30	et son enfant	20
et ses enfans		Césaire,	4
Oscar,		Maria,	20
Jean-Louis,		Félonise,	40
Catherine,	60	Prudence,	30
Phroxine,	38	Roxette,	30
et ses enfans		Victorine	30
Auguste		et son enfant	
Simon, à la mamelle,		Hyacinthe,	1
Emilie,	13	Mathurine,	40
Estelle,	17	Jeanne,	30
Françoise,	18	Celestine,	15
et son enfant à la mamelle.		et ses enfans	
Fanchonnette,	65	Sylvestre,	5
Félicité,	36	Zélie,	3
Hortense,	40	Casimir, à la mamelle.	
avec ses 3 enfans		Zoé,	40
Marie,		Lise,	13
Adrien,		Philie,	14
Edouard,		et son enfant,	1
Hyacinthe,	35	Rose,	20
Joséphine,	40	Mary,	30
et ses enfans		Coralie,	20
Marie Rose,		et son enfant	
Marguerite, à la mamelle		Hortense,	
Louise,	60	Manon,	30
Laïlie,	40	Zelie,	10
Marion,	40		

4o. Une quantité d'objets de ménage et ustensiles de cuisine, instruments aratoires, outils de charpentier et de forgeron, charrettes, drays, 3 voitures à 4 roues, un vieux cabriolet, 14 mulets, 23 chevaux de tire, 42 paires bœufs de tire, 20 vaches, avec et sans suivante, 64 moutons, 9 chevaux de voiture et un de selle et une quantité d'autres objets.

ACTIONS DE BANQUE.

5o. Cinq actions du fonds capital de la compagnie du railroad de Carrollton de la Nouvelle Orléans, payées en plein.

Cinquante actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Théâtre d'Orléans, payées en plein.

Huit actions de fonds capital de la compagnie du canal de Barataria et Lafourche, payées en plein.

CONDITIONS.

L'habitation, les esclaves, les chevaux, bœufs, mulets y attachés et toutes les circonstances et dépendances, seront vendus en bloc; l'acquéreur devant assumer et payer les sommes suivantes, montant des hypothèques spéciales affectant la susdite propriété, savoir:

1o. A la Banque de l'Union de la Louisiane, la somme de $20,000, avec les intérêts à dix pour cent l'an, du 6 avril 1842.

2o. A la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans la somme de $25,000, payable à un, deux, trois, quatre et cinq ans à dater du 15 avril 1842, avec huit pour cent d'intérêt depuis le 15 avril 1843, conformément à un acte au rapport de H B Cenas, notaire public.

3o. La somme de $31,380 86/100 à la ci-devant maison de commerce de "Fco. de Lizardi & co," payable comme suit, savoir: $9,135 60/100 comptant, avec intérêt à raison de dix pour cent l'an, à dater du 16 janvier 1843, jusqu'à parfait paiement; $8,244 20/100 comptant, avec intérêt à dix pour cent l'an, du 15 mars 1843 jusqu'à parfait paiement, et $4,000 le 15 janvier 1844.

4o. A Isidore Labatut, 10. $10,000 comptant avec intérêt à dix pour cent l'an, à partir du 27 février 1843, jusqu'à parfait paiement; 2o. $2,500 comptant avec le même intérêt sur la dite somme à dater du 5 mai 1843, jusqu'à parfait paiement; 3o. $3,000, comptant, avec le même intérêt sur cette somme, à dater du 30 juin 1843, jusqu'à paiement et une dernière somme de $4,631 comptant, la balance du prix d'acquisition, payable à un, deux et trois ans du terme du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, domiciliés à la Banque de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et portant dix pour cent d'intérêt s'ils ne sont pas payés à échéance.

Les actions de banque, objets de ménage et autres mobiliers, au comptant.
Paroisse St. Charles, le 4 septembre 1843.
J. L. LABRANCHE, Juge.
11 sept—3f en 30j

CHANDELLES ET SAVON—20 caisses chandelles moulées, de suif, 60 caisses savon extra No. 1, marque de Jackson, en débarquement du navire Shaw, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
7 aout

BŒUF—100 barils prime et 50 do à l'inspection et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas
9 sout

CORDE d'emballage—22 rouleaux du Missouri, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas
9 sout

TOILE à voile de Russie et d'Angleterre—Toile de Russie de la manufacture impériale et de PlatniFoff, Nos. 1 à 6, de 30 et 24 bouces.
Toile anglaise de tous numéros, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis
9 aout

VERRES A VITRES—200 caisses verres à vitres de Baltimore, de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis
9 aout

AMANDES douces—5 balles à coques tendres, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane
9 sout

PRUNES de Bordeaux—72 boîtes ou ferblanc de 9 livres chaque, nouvellement reçues et à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane
9 aout

COFFRES-FORTS, à l'épreuve du feu—De la manufacture de Robertson & Rich, patentés et améliorés, de grandeurs moyennes et petites, en débarquement du brick Peconic, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

SULPHATE de Quinine—500 onces, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune
9 aout

HTILE—6 barriques pure blanchie, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune
9 aout

SACS DE PITRE—20,000 sacs 2 1/2 à 4 boisseaux à vendre en lots à la commande des acheteurs par S & J P WHITNEY & co.
7 août

COUVERTURES de laine, 3 points de Granier, à vendre par GEO GREEN & BROTH. 82 Gravier.
7 août

CAFE Rio et de La Guayra à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82 Gravier.
7 aout

CORDAGES de Manille à vendre par GEO GREEN & BROTH. 82 Gravier.
7 août

VIN Muscat et liqueurs, à vendre par GEO GREEN & BROTH. 82 Gravier.
7 sout

CAFE—60 sacs Java en débarquement du navire St Mary, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
7 a

INDIGO.—5 caisses de Manille en débarquement du navire St. Mary, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
7 a

PRUNES—10 caisses prunes françaises en débarquement du navire St. Mary, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
7 a

GARANCE Allemand—3 barriques en débarquement du navire St. Mary, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
7 a

SUCRE—250 barils et caisses raffiné, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
5 aout

CORDAGE de Manille—20 rouleaux, petites dimensions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.
5 aout

CIGARES—75,000 principe et communs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
5 sout

FOULARDS et Mouchoirs—11 caisses jolis dessins, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.
5 sout

EAU DE VIE de Cognac—30 demi pipes 4o. preuve, de différentes marques et garantie, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée.
7 juil

HUILE—Un assortiment général épuré, d'hiver d'été, en barriques et barils dernièrement reçu et à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune
1 sep

PLOMB—1,400 saumons de plomb en débarquement du steamboat Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée.
1 a

ESPRIT de Térébenthine—11 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS.

Nouvelle-Orleans:

MARDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

Le Conseil de la première municipalité a été présidé hier soir par M. J. Génois, notre nouveau Recorder.

"*Le Propagateur de la Tolérance Religieuse*" subit une transformation complète: il change de nom et de rédacteur. Il s'appellera désormais le *Penseur*, et il aura pour éditeur un homme qui a déjà fait ses preuves de compte-à-demi avec M. Placide Canonge. Nous souhaitons à ce nouveau journal un succès dont il se montrera digne, nous en sommes convaincus, par la modération de sa polémique, la sagesse de ses opinions et l'élégance de sa rédaction.

Le capitaine Laurent publie dans le *Chronicle* de Bayou Sarah une adresse dans laquelle il exprime la plus vive gratitude pour les soins et les attentions que les habitans de Bayou Sarah, de St. Francisville, de la Pointe Coupée et autres lieux ont prodigués à ceux qui ont survécu au désastre du Clipper.

On lit dans le *Courrier* d'hier soir:

"Nous apprenons avec plaisir que M. MONTAMAT, blessé lors de l'explosion du Clipper, n'a point succombé à ses blessures. Il est arrivé cette nuit en cette ville, après avoir été amputé du bras gauche. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement."

HOPITAL DE CHARITE.

Rapport des 24 heures expirant hier soir à 6 heures.
Admis 40, dont 20 de la fièvre jaune.
Renvoyés guéris 24, dont 9 de fièvre jaune.
Décès 9, tous de la fièvre jaune.
En traitement, 65.

RECOLTE—"Tous les planteurs que nous rencontrons, dit le Chronicle de Bayou Sarah, continuent à se plaindre du peu d'abondance de la récolte; elle ne dépassera pas les deux tiers d'une récolte moyenne, si l'on en croit des gens qui s'y connaissent. D'après nos propres observations, il nous semble qu'elle sera fort loin de celle de l'an dernier."

MOBILE—La fièvre jaune passe décidément à l'état épidémique dans cette ville. Le bureau de santé n'a pas constaté moins de quatorze cas dans l'espace de vingt quatre heures; et c'est énorme, si l'on songe à la faible population de Mobile. Un caractère singulier que nous avons déjà constaté dans cette maladie, c'est qu'elle attaque presque exclusivement la classe aisée de la population: il y a fort peu de malades à l'hôpital.

On lit dans la *Gazette des Attakapas*, du 16 courant:

Plusieurs esclaves, qu'on a trouvés réunis et prêchant dans une arrière-bâtisse de notre village, furent arrêtés l'un de ces derniers soirs, mis en prison, et punis le lendemain matin, pour s'être trouvés hors de leurs cabanes à une heure indue. Parmi eux était un nègre nommé Jeffel, appartenant à l'habitation de Mme. Veillon, à environ 4 milles de cette ville. Son absence ayant été remarquée par son jeune maître, il fut questionné par celui-ci à son retour. Le nègre ayant répondu insolemment, son maître voulut le fouetter; mais l'esclave non-seulement résista, mais il le colleta et, dans la lutte, qui dura assez longtemps, il lui porta des coups de poing sur la tête et le mordit à la main. Alors il s'échappa, et en s'éloignant il menaça les jours de son maître. Le lendemain le nègre fut pris et jeté en prison, où il restera probablement en attendant son jugement, conformément au code noir.

On lit dans le même journal: Nous sommes peinés d'annoncer que les maladies prennent une extension considérable dans cette Paroisse et dans les Paroisses avoisinantes. Il faut cependant excepter St. Martinville, dont l'état sanitaire est des plus consolans. En effet, il n'y existe pas, en ce moment, un seul cas de maladie grave. La paroisse Lafayette est singulièrement infectée. On y voit communément jusqu'à 30 malades, blancs et esclaves, sur une habitation, et peu de familles sont à l'abri des fièvres régnantes. Ces fièvres sévissent malheureusement avec quelque rigueur sur-tout parmi les enfans: plusieurs en ont été victimes. On nous rapporte que les paroisses St.-Landry et Ste. Marie sont aussi fort maltraitées. Nous avons ouï dire que dans cette dernière paroisse, tous les travaillans d'une habitation sont malades à la fois, et presque tous de la fièvre.—Un pareil état de choses est des plus déplorables, surtout dans un moment où nos planteurs auraient besoin de tout leur monde pour ramasser le coton ou se préparer pour la roulaison. Si cela durait ainsi quelque temps encore, nos cotonniers éprouveraient un tort immense. Ils méritent un meilleur sort.

Un correspondant écrit des Avoyelles à la Bannière de Franklin, qu'une maladie fatale vient de se déclarer dans cette paroisse. Elle a quelque ressemblance avec le choléra, et quelques uns des plus notables habitans des Avoyelles en ont été victimes.

THEATRE.—Le *Louisianais* de Donaldsonville, après avoir résumé les renseignemens que donnait récemment la correspondance du *Courrier* sur la formation de la troupe du théâtre d'Orléans, ajoute:

Une personne de notre ville nous communique une lettre écrite de la Nouvelle-Orléans par une personne digne de foi, qui dit, que M. Boudousquie, notaire, doit monter ici sous peu de jours, afin de réengager au nom de M. Davis, tous les artistes qui sont ici en ce moment, à l'exception d'un seul.

NEW-JERSEY.—Les élection de New-Jersey se préparent avec une grande activité; les whigs sont décidés à y combattre vigoureusement; mais ils auront fort à faire; car ils auront à lutter contre la coalition des Tylérites et des Locofocos. Dans le second et le quatrième district, la force de cette coalition s'augmente de l'influence des compagnies du chemin de fer et du canal de New-Brunswick et d'Amboy à Philadelphie.

M. WEBSTER.—Le journal du Commerce de New-York annonce que M. Bates et M. Choate, sénateurs du Massachussetts au Congrès, ont tous deux offert de donner leur démission afin de laisser à M. Webster la faculté de reprendre un siége dans le Sénat. L'ex-secrétaire d'Etat a refusé cette offre.

MAINE—Nous avons les retours de 158 villes. Anderson, locofoco, y a obtenu 15,273; Robinson, whig, 13,176; voix perdues 5,760. Il est plus que probable que le vote populaire n'élira pas le gouverneur. L'élection du locofoco Dunlapp dans le district de Cumberland est positive; on ne sait presque rien des autres districts. La législature sera locofoco comme d'habitude.

WISCONSIN.—Le gouverneur Doty a lancé une proclamation enjoignant aux électeurs de ce territoire de voter aux prochaines élections sur la formation de ce territoire en Etat. Il remplit les conditions de population pour être admis à ce dernier titre dans l'Union.

CAROLINE DU NORD.—Edward Stanley, le candidat whig, défait à la dernière élection congressionnelle, sera très probablement le candidat whig au poste de gouverneur de l'Etat. On se rappelle qu'il n'a été battu que par suite de l'injuste division adoptée par les locofocos.

PHILADELPHIE. — Un citoyen de Mobile, A. C. McKeen, pendant un séjour à Philadelphie, s'est vu enlever dans la chambre qu'il occupait à Franklin House une somme de mille piastres en billets de la banque de Philadelphie.

NEW YORK.—Ragge et sa femme ont subi un interrogatoire; mais comme cet interrogatoire a eu lieu à huis clos, les journaux de New-York n'ont pu le recueillir; ils se sont contentés d'enregistrer le peu qui en a transpiré. Ragge et sa femme sont tous deux fort jeunes: le mari a vingt-quatre et la femme vingt-deux ans; ils ont de bonnes manières, ne sont pas dépourvus d'élégance et paraissent avoir l'un pour l'autre une vive affection. Mme. Ragge qui est, dit-on, jolie, a si bien fait qu'on ne l'a point séparée de son mari; ils sont détenus dans la même chambre. Ils prétendent l'un et l'autre qu'ils n'ont pris aucune part aux soustractions et aux faux dont Saunders s'est rendu coupable. C'est la femme qui a reçu, sous enveloppe avec une adresse de la main de Saunders, les billets que ce dernier avait touchés dans les différentes banques; c'est elle qui les a enveloppés dans un journal, puis enfermés dans une boîte, qu'elle a remise ensuite à sa blanchisseuse. Elle ne voulait pas avoir entre les mains un dépôt qui la compromît et elle ne voulait pas non plus rendre cet argent qui ne lui appartenait pas; c'était à Saunders à faire lui-même cette restitution. Cette version soutenue par les deux époux n'a pas eu grand succès, à ce qu'il paraît car le mari a été renvoyé en prison pour être mis en accusation, et il est probable qu'il en sera de même de la femme.

—La compagnie Italienne a débuté à Niblo le 15 courant par l'opéra de *Lucia*: elle a obtenu un beau succès devant une belle salle. La prochaine malle nous apportera des détails qui nous permettront d'apprécier la valeur de ce *beau succès*.

L'AMERIQUE RUSSE.

On sait si peu de chose de l'extrémité nord-ouest de l'Amérique, région marquée sur nos cartes comme possessions de la Russie, qu'on n'apprendra pas sans surprise que la plus grande partie de cette colonie russe est actuellement affermée à une compagnie anglaise. Toute la côte, à partir du 54e degré de latitude nord jusqu'au cap Spencer, dans Cross Sound, est occupée par la compagnie de la Baie d'Hudson, et le bail n'expire qu'en 1850. La rente payée pour exploiter cette étendue de côtes de 300 milles de longueur, est de deux milles peaux de loutres annuellement. Les îles ne sont pas comprises dans ce marché fait avec les Anglais. Une compagnie américaine-russe s'y est installée depuis 1799; son principal revenu consiste dans les fourrures qu'elle se procure par le travail forcé des indigènes. Les îles Aléoutiennes et Kuriles font aussi partie de ce territoire russe; l'administration de la compagnie siége à New-Arkhangel, dans l'île de Sitka.

Les renseignemens qu'on possède sur cette partie de l'Amérique sont dûs à l'amiral Wrangel, qui, de 1830 à 1835, a résidé sur cette côte comme directeur général des possessions russes. On les trouve consignés dans une série de lettres qui ont été imprimées au retour de l'amiral à Saint-Petersbourg.

New-Arkhangel, capitale de l'établissement russe, est une petite ville bâtie en bois et protégée contre l'agression des indigènes par quelques canons. Autour de la cité on ne voit que marais et stériles montagnes; çà et là on découvre un champ de pommes de terre, mais tout ce qui ressemble à une prairie y est inconnu. La population qui était de 850 personnes, il y a dix ans n'a guère augmenté depuis, elle est presque toute composée d'Européens. Le poisson et les oiseaux de mer sont en abondance le long de la côte, et forment la principale nourriture des Russes et des indigènes; cependant la colonie consomme aussi des grains et des viandes sallées, qu'elle tire de la Californie. Près de la ville se trouve un lac d'une vaste étendue, communiquant avec la mer par un détroit à travers lequel les flots se précipitent et amènent une grande quantité de poissons qu'on peut prendre sans peine. On a utilisé ce courant rapide pour faire tourner deux moulins; l'un sert à moudre le grain, l'autre est destiné à scier des planches. Ce dernier est peut être le seul moulin de ce genre qu'on rencontre le long de la côte ouest de l'Amérique, depuis le cap Horn jusqu'au pôle. La colonie peut ainsi faire un commerce profitable de bois de construction avec les îles Sandwich, la Californie, etc.

Une humidité excessive caractérise spécialement le climat de l'île de Sitka. Aussi la température moyenne de l'année est-elle très différente de celle de deux autres colonies situées sous le même degré de latitude (57), l'établissement morave, à Nain sur la côte de Labrador, et le fort Chapewyan dans la partie centrale de cette région du continent américain. Tandis que la température moyenne à Sitka est de 7 degrés 39 centièmes au-dessus de zéro, celle de Chapewyan est de près d'un degré au-dessous de zéro, et celle de Nain de 3o,62 centièmes au-dessous de zéro. Ce qui rend si doux le climat de Sitka, c'est une haute chaîne de montagnes qui protége l'île contre les vents du continent, ce sont d'épaisses forêts qui couvrent la plus grande partie du pays. Si ces circonstances locales n'existaient pas Sitka aurait des hivers plus froids et des étés plus chauds, et l'évaporation de la mer n'étant pas arrêtée, l'air serait moins humide. En 1828, il a plu à New-Arkhangel pendant 120 jours sans interruption, 150 jours ont été mêlés de pluie et de neige à divers intervalles, il a fait beau seulement 65 jours. Et encore 1828 passe pour une année favorable. Quelquefois dans toute l'année on ne compte pas plus de 40 jours sans pluie. Une autre circonstance qui agit sur le climat de Sitka, c'est la péninsule de Alaska qui présente une barrière aux eaux de l'Océan arctique et maintient la température à un degré plus élevé qu'elle n'atteindrait sans cela. Ainsi il fait plus chaud en hiver à Sitka qu'à Stuttgard, Turin, Manheim; un froid de trois ou quatre jours de durée y est regardé comme extraordinaire; jamais le port n'est obstrué par des glaces. En été l'engoulevent ne manque jamais de se montrer pendant quelques semaines. Et cependant malgré toutes ces apparences d'un climat tempéré, ni blé ni seigle ne peuvent croître dans cette île à cause de l'excessive humidité qui y règne. Si l'hiver y est plus chaud qu'à Turin, l'été y est plus froid qu'à Abo, dans la Finlande, et un peu plus chaud seulement que dans l'intérieur de la Laponie. New-Arkangel possède une bibliothèque de 1700 volumes, la plupart en langue russe, une collection de cartes, des instrumens de mathématiques. On y trouve aussi des écoles, des églises, des hôpitaux, un arsenal pour la construction des petits navires qui font le cabotage de la côte. Malgré tous ces avantages, l'amiral Wrangel ne voit pas en quoi le séjour des Européens a été profitable aux indigènes. Les maladies qu'ils ne connaissaient pas leur ont été apportées, plusieurs villages sont abandonnés ou réduits à quelques familles, la chasse et la pêche sont moins abondantes qu'autrefois. Il semble qu'il soit dans la destinée des races européennes de se substituer aux races sauvages partout où elles se trouvent en présence.

La chasse aux loutres est la passion favorite des Aleutes ou habitans des îles Aleutiennes. Montés sur de légers bateaux en peaux d'animaux, tendus sur une charpente en bois ou en os, et avec lesquels ils entreprennent souvent de longs voyages, ils vont en grand nombre dans les parages fréquentés par les loutres. C'était autrefois qu'il fallait voir cette chasse à l'époque où 500 bateaux partaient de l'île de Codiac, chaque printemps. Maintenant c'est à peine si l'on en compte une centaine qui aillent en expédition. Cette petite flotte part ordinairement à la fin d'avril ou au commencement de mai. Arrivés dans le lieu où l'on suppose que les loutres sont en abondance, elle s'approche du rivage et attend un temps calme. Puis, quand l'atmosphère est favorable, la flotte reprend la mer et s'éloigne souvent de plus de dix lieues de la côte. Les bateaux sont alors mis en ligne et suffisamment rapprochés l'un de l'autre pour bien voir ce qui se passe entre eux. Dès qu'une loutre apparaît et montre au-dessus de l'eau son dos noir, le pêcheur qui l'aperçoit le premier élève une des rames en l'air comme signal, et s'élance vers elle. Toute la flotte forme bientôt un cercle, et attend avec anxiété la réapparition de l'animal. A peine se montre-t-il une seconde fois que des flèches lui sont lancées de toutes parts; mais il plonge et replonge sans cesse avant de recevoir le coup mortel. Enfin il succombe et devient le prix de celui qui l'a blessé le plus près de la tête. Souvent plusieurs loutres paraissent en même temps, alors autant de cercles de bateaux se forment autour de chacune d'elles; circonstance favorable pour l'animal, qui peut échapper plus facilement aux coups qui le menacent, chaque cercle étant nécessairement moins nombreux. Au milieu de ces évolutions, exécutées avec une précision étonnante, le silence des chasseurs n'est interrompu que par le bruit des rames.

Les plus intrépides parmi les Aleutiens sont ceux des îles du Renard; ils chassent la loutre pendant l'hiver le plus rude. Ils partent avec la tempête et se présentent devant des rocs inabordables, sachant bien que l'animal s'y met à l'abri pendant l'orage, attendant ainsi la fin de la tourmente. Deux seuls bateaux prennent part ordinairement à l'expédition. Arrivés près du rocher, l'un des chasseurs se tient debout et attend qu'une vague soulève son bateau à une certaine hauteur, il saisit alors l'instant favorable, et saute sur le rocher, laissant à son compagnon le soin de garder son canot qu'il vient de quitter. Il trouve les loutres endormies et n'a que la peine de les tuer. L'intrépide chasseur attend une nouvelle vague, et d'un bond s'élance du rocher dans son bateau. Il n'y a pas de chasse qui demande peut être plus d'adresse et d'audace que celle des loutres; le veau marin et le morse, malgré leur énorme volume, présentent bien moins de difficultés.

Le veau marin fréquente de préférence les parages de la côte du Kamtchatka. Quand les chasseurs en découvrent un troupeau, ils s'efforcent de couper toute retraite du côté de la mer et de l'attirer le plus possible près de la terre. Là se fait un grand carnage de ces animaux. Quelques-uns seulement, et les plus vieux, parviennent à s'échapper. Les Russes et les Aleotiens se nourrissent de la chair des jeunes veaux. Les peaux se vendent sur les marchés de la Sibérie à 25 et 30 roubles la pièce. Les îles Saint-Paul et Saint-Georges sont le refuge ordinaire des veaux marins; on en tue 60 à 70 mille tous les ans.

Les dents de morse forment un important article dans le commerce de cette extrémité de l'Amérique. Cet énorme animal se trouve surtout dans la baie de Bristol, au détroit de Baring. Les indigènes le poursuivent et vendent les dents à la compagnie russe. C'est dans cet unique but que trois à quatre mille morses sont tués chaque année. Nulle autre partie de l'animal n'est utilisée; la chair, la graisse, la peau sont abandonnées sur le champ de bataille et emportées par la première marée. Ce n'est qu'avec précaution que les chasseurs s'approchent d'un troupeau de morses; ils les poussent aussi loin que possible du voisinage de la mer, et attendent pour les attaquer qu'ils soient fatigués. Alors ils se précipitent sur eux en jetant de grands cris et cherchant à enfoncer la lance dans les endroits où la peau de l'animal est moins épaisse. Les chasseurs sortent de cette scène de carnage couverts de sang, et ces morses énormes couchés en monceaux les uns sur les autres, présentent bien le plus horrible spectacle qu'un sportman puisse jamais désirer voir.

Quelques Aleotiens, et ce sont les plus braves, s'exercent plus spécialement à la pêche de la baleine. Le pêcheur monte dans son petit canot, approche le colosse avec précaution et essaie de plonger sa lance dans le point convenable; si le fer a été bien dirigé, la blessure est mortelle; et quoique le cétacé conserve la vie deux ou trois jours encore, personne que le maître de la lance n'essaie de réclamer cette proie quand on retrouve ensuite l'animal avec le fer dans la plaie. Cette attaque d'un seul homme contre une baleine est pleine de dangers; le moindre choc, le plus léger mouvement de la queue pourrait envoyer le petit bateau au loin sur l'Océan ou le faire sauter en l'air. Beaucoup de baleines sont blessées de cette manière, mais aussi beaucoup sont perdues pour le pêcheur. De cent dix-huit baleines qui furent frappées de la lance sur la côte de Kadiat, en 1831, quarante-cinq seulement ont été retrouvées; les autres sont sans doute allé mourir dans les vastes régions de l'Océan.

La compagnie russe fait peu de commerce avec les indigènes de cette partie du nord de l'Amérique. Les échanges s'opèrent plutôt par l'intermédiaire des Tshuktshi, peuple qui habite l'extrémité nord-est de l'Asie, et dont le caractère énergique a résisté jusqu'à ce jour à la domination russe. Ils servent pour ainsi dire de facteurs entre les Aleutes et les Russes de la Sibérie. Ils achètent aux Aleutes les dents de morse et des fourrures et leur donnent en échange toute sorte de marchandises, des verroteries, du tabac, du fer, des vêtemens, des peaux de rennes, &c. Les capitaines Franklin et Bechey furent surpris de trouver dans une région si désolée, des bouilloires en fer, des couteaux et divers ustensiles. Tout cela provenait des marchands tshuktshi.

Parmi les tribus peu nombreuses qui vivent dans ces froides régions, l'amiral Wrangel cite les Athares au nombre de 60 familles. Habitant les bords de la rivière de cuivre, ils tirent leur subsistance principalement de chasse aux rennes; aussi quand la chasse a été malheureuse en automne, la famine en est la triste conséquence, comme il arriva en 1812, où cent personnes de cette tribu moururent de faim. Les deux grandes saisons pour la chasse sont le printemps et l'automne. Au printemps, pendant que les lacs et les rivières sont encore gelés, les indigènes dressent sur la glace une espèce d'enclos dont l'ouverture est très large et l'extrémité se termine en pointe anguleuse. A leur passage, les rennes sont poussés dans ce piége, où les chasseurs les tuent facilement avec la lance. La chasse d'automne se fait en canots; on attend que les rennes retournent dans leurs quartiers d'hiver, et pendant qu'un troupeau traverse une rivière, les chasseurs postés en embuscade, s'avancent rapidement et en prennent un grand nombre.

Les usages domestiques de ces pauvres peuplades offrent parfois de singulières bizarreries. Quand un jeune homme, dans la tribu des Kenayers, recherche une fille en mariage, il se présente de bonne heure à la maison du père et s'acquitte d'une foule de petits soins domestiques, tels que de tirer de l'eau et de préparer le repas de la famille. Il continue jusqu'à ce qu'on lui demande le motif de toutes ces attentions. Alors il s'explique, et si son désir est agréé, il rentre encore en service de la famille; le mariage n'a lieu qu'au bout de l'année révolue. Comme parmi tous les sauvages, le travail est surtout le lot de la femme. Cependant elle n'est pas tenue en état d'esclavage; elle peut à son gré quitter son mari et retourner dans la maison de son père. Le mari est obligé de restituer la dot qu'il a reçue.

Les Kenayers brûlent leurs morts. Le plus proche parent du défunt tient à honneur de lui faire de magnifiques funérailles, et parfois se réduit ainsi lui-même à la misère. Après les funérailles, le nom du mort ne doit jamais être prononcé, ce serait une insulte à faire à la famille et qui ne pourrait se réparer que par le duel avec un des parents du mort ou une amende très considérable. Aussi n'est-il point rare que le pauvre excite le riche à violer, dans cette circonstance, la loi à son égard, et on a vu des riches commettre exprès cette offense pour avoir occasion de déployer leur générosité. Les Kenayers croient à une vie future dans un monde souterrain où ils auront à peu près les mêmes occupations que pendant la vie actuelle. Pauvres peuples, ils passent leur long hiver dans des huttes enfumées et attendent impatiemment l'été pour pourvoir de nouveau à leur subsistance par la chasse et la pêche.

La science n'a pas encore porté ses regards vers les îles Aleoutiennes et l'extrémité nord-ouest de l'Amérique. La géologie aurait cependant de curieuses observations à y faire. Une chaîne de volcans en activité existe dans ces îles, et a sans doute quelques relations avec ceux du Kamtchatka. L'un d'eux, élevé de quatre mille mètres, est couvert d'une neige perpétuelle et lance constamment des flammes ou de la fumée. Chacune des îles Aleoutiennes est sans doute un volcan éteint ou en ignition, quelquefois même on en rencontre trois à la fois dans une seule île et de nouveaux apparaissent encore.
Z. Z.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance extraordinaire du samedi 23 septembre 1843.

Le Conseil s'est réuni conformément à la convocation du Maire.

Membres présents: l'honorable Viavant, recorder; aldermen: MM. Boulet, De Feriet, Delassus, Barthélemy et Boylan; absents: MM. Bureau et Le Blanc.

Le Conseil prend en considération le message suivant du Maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
23 septembre 1843.

A l'honorable président et membres du Conseil de la municipalité No. 3.

Messieurs,

Je vous ai convoqué aujourd'hui à la requête de MM. Barthélemy, De Fériet et Delassus. Ci-inclus je vous transmets copie du préambule et résolutions passés par le Conseil de la municipalité No. 1, dans sa séance du 12 septembre, relatifs à l'honorable Paul Bertus, décédé, recorder de cette municipalité.

Je prendrai la liberté d'appeler votre attention et action à une résolution de la municipalité No. 2, passée dans sa séance du 5 septembre (dont vous trouverez copie ci-incluse), invitant le Conseil Général à *réduire les licences sur cafés et cabarets*. Dans mon opinion, cette mesure aurait pour but les intérêts des trois corporations; car en réduisant ces licences, les teneurs de ces mêmes licences se trouveraient à même de pouvoir les continuer pendant les mois d'été, au lieu de les rendre comme ils en avaient l'habitude depuis quelques années.

Le 15 du courant, j'ai vendu des postes d'huîtres de votre municipalité au nombre de huit, conformément à votre résolution en date du 2 septembre, cette vente produit la somme de $1135 piastres payables en espèces, par billets à 2, 4 et 6 mois, ainsi que vous le verrez par le tableau que vous trouverez ci-inclus.

Avec respect,
Je suis votre obt. serviteur.
(Signé) WM. FRERET, Maire.

Sur motion les règles sont dispensées et M. De Fériet offre la résolution suivante, qui a été unanimement adoptée.

Résolu que ce conseil partage la vive sympathie du conseil de la 1re. municipalité et les regrets qu'il éprouve de la fin prématurée de l'honorable Paul Bertus, et que comme marque de l'estime et du respect qu'il ressent, chacun de ces membres ainsi que les officiers de cette municipalité porteront pendant trente jours un crêpe au bras gauche.

Sur motion les règles sont dispensées et M. De Fériet offre les résolutions suivantes qui sont adoptées.

Résolu que ce conseil donne son approbation à la résolution passée par la municipalité No. 2 et que le conseil général soit invité à réduire pour l'année prochaine, le montant des licences sur cafés et cabarets, de *trois cents*, à deux cents *piastres*, *et de cent*, à cinquante piastres, pour les demi-licences.

Résolu de plus que le Maire soit invité à convoquer le conseil général afin de leur soumettre la résolution ci-dessus.

Sur l'adoption de ces résolutions, l'appel nominal ayant été demandé, il a paru que MM. De Feriet, Delassus et Boulet, avaient voté dans l'affirmative, et MM. Boylan et Barthélemy dans la négative.—Trois oui.—Deux non.—Les résolutions ont conséquemment été adoptées.

Sur motion, les règles sont dispensées, et M. Delassus offre la résolution suivante, qui a été adoptée.

Résolu, que le Maire est et demeure autorisé à revendre aux frais et risques de l'acheteur les postes d'huîtres qui ont été adjugés au sieur B. Bado, dans le cas que le dit Bado ne se soit pas conformé aux conditions de l'adjudication d'ici à jeudi 28 du courant, en fournissant ses cautions.

Le secrétaire donne lecture des Etats fournis au conseil par M. Chs de Marans, collecteur sur drays, voitures, &c.

Sur motion, ces documents sont référés au comité de finance.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. J. A. Bartolie, et sur motion, cette communication est référée au comité de contrôle de la voirie, avec instructions de rapporter à la première séance.

Lecture a été faite d'une lettre du voyer, accompagnée d'un plan de redressement du chemin public face à la Levée de la ligne de M. Macarty, aux magasins à Tabac.

Sur motion, ces différens documens ont été référés au comité de contrôle de la voirie, avec instruction de rapporter à la prochaine séance.

Lecture est faite d'une lettre de B. Bado, et sur motion, les règles sont dispensées. M. De Feriet offre une résolution concernant la vente des huîtres, et sur motion, cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

La pétition de M. Mallard est lue, et sur motion, référée au comité des finances.

La pétition de G. A. G. Dirker est lue, demandant la remise d'une amende.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. De Feriet offre la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu que le Conseil de la municipalité No. 3 prenant en considération certains faits, décharge ledit G. A. G. Dirker de l'amende qui lui a été imposée, bien entendu que ledit G. A. G. Dirker paiera tous les frais encourus dans ladite poursuite.

Sur motion, les règles sont dispensées, M. Boylan offre une résolution concernant les droits à payer par les navires, et sur motion cette résolution est référée à un comité spécial.

Le fauteuil nomme MM. Boulet, Boylan et Barthélemy de ce comité.

Sur motion, les règles sont dispensées et M. Boulet offre à la considération du Conseil "une ordonnance pour établir un abattoir dans la 3me. municipalité de la ville de la Nlle. Orléans."

Pendant la discussion, sur motion, cette ordonnance est mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Sur motion, les règles sont dispensées, et M. Barthélemy offre les résolutions suivantes, qui sont adoptées.

Résolu que le Maire est autorisé à tirer ses mandats sur le trésorier de cette Municipalité, pour payer les comptes suivants, savoir:

MM. Pre. Garcia,	$ 30
F. Santon,	7
G. Rosière,	29 25
	$ 66 25

Résolu que le Maire est autorisé à tirer son mandat sur le Trésorier de cette Municipalité, de la somme de quatre cents piastres, laquelle somme sera mise à la disposition du chairman du comité de contrôle de la voirie, pour acheter des cordes, vitres, et faire réparer les fanaux de la Municipalité, conformément à la lettre du voyer.

Sur motion, les règles sont dispensées, et M. De Fériet, au nom du comité de police fait le rapport suivant, qui a été adopté ainsi que la résolution accompagnant le dit rapport.

Le comité de police auquel ont été référés les comptes du lieutenant Miguel Hernandez, geôlier, après avoir obtenu dudit lieutenant les certificats et les pièces à l'appui desdits comptes, a l'honneur de rapporter qu'après les avoir soigneusement examinés, il en est venu à la conclusion que la somme de six cent cinquante-huit piastres et cinquante-six cents était légalement due audit M. Hernandez.

Votre comité, avant de terminer son rapport, croit devoir appeler votre attention au sujet du nègre Lee Donald, qui, depuis le 1er. janvier 1839 jusqu'à ce jour, a été employé dans la geôle de police de cette municipalité.

Votre comité est convaincu que ledit Donald est libre et doit être mis en liberté. Pour ce qui regarde le montant dû à la municipalité, votre comité croit, dans son humble opinion, que ledit Donald s'est amplement acquitté envers la municipalité par son travail. Pour ce qui regarde les comptes du lieutenant M. Hernandez, votre comité vous offre la résolution suivante:

Résolu que le Trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du Maire, à l'ordre du lieutenant M. Hernandez, le montant de ses comptes, s'élevant à la somme de six cent cinquante-huit piastres et cinquante-six cents.

(Signé) L. P. BUREAU,
G. DE FERIET,
J. F. BARTHELEMY.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à samedi 30 du courant, à l'heure ordinaire.

Pour copie conforme,
J. R. VIENNE, secrétaire.

Décédée hier soir à trois heures, Mademoiselle ODILE REYNAUD, fille de feu L. M. Reynaud. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à quatre heures et demie P. M. Les amis de la famille sont respectueusement priés, sans autre invitation, à assister aux funérailles. Le convoi partira de la résidence de Mme. Reynaud, rue St. Pierre, entre les rues Bourgogne et Remparts.
26 sep

Décédé, samedi 23 courant, à huit heures et demie du soir, M. ANTOINE BOUCHARD, à l'âge de 47 ans, natif d'Eymet, département de la Dordogne (France), et depuis vingt-deux ans à la Nouvelle-Orléans.
26 sep—1

LES soussignés nommés exécuteurs testamentaires de Rufino Fernandez, désirant continuer au nom de la communauté, le même genre d'affaires que suivait ledit défunt, annoncent au public que l'on trouvera à leur domicile, au No. 81, ou à leur établissement au No. 77 de la rue St.-Anne, toutes les fournitures nécessaires pour enterremens, et ce aux prix les plus réduits.
RUFINO FERNANDEZ FILS.
Vve. RUFINO FERNANDEZ.
18 sept—1m

CIGARES Principe en magasin, à vendre par
J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée.
6 sept

TUYAUX de plomb—Deux lignes et lignes de 1 à 1 1/2 pouces, en débarquement par Tallents & Brothers, de Philadelphie, à vendre à bas prix pour clore une facture, par
J. ALBERT, 22, rue St. Louis.